

# MIRAGE SYSTEMS, INC.

## PRODUCT SERVICE BULLETIN 12-04

Décembre, 2004

**SUJET:** CHANGEMENT DE L'EMPLACEMENT DU CUTTER DU DISPOSITIF DE SECURITE

**DESCRIPTION:**

L'emplacement du cutter du dispositif de sécurité doit être modifié depuis sa position originelle en dessous du rabat # 1 ( en dessous de l'extracteur de réserve ) pour une position située en dessous de rabat # 3 ( au dessus l'extracteur de réserve ). Cette action vise à réduire la longueur à couper du loop de réserve et préserve des effets maladroits de maintenance de l'équipement tels que , extracteurs de réserve mal comprimés ou extracteurs de réserve fatigués ainsi que loops de réserve trop longs ou non lubrifiés. En réduisant et standardisant la longueur du loop à couper, l'ouverture de la réserve devient fonctionnelle et améliorée en cas d'activation du dispositif de sécurité.

**Seulement la fonctionnalité de l'équipement du dispositif de sécurité est en question ici.**

L'activation manuelle de la poignée de réserve n'est PAS en question et n'est pas concernée par le changement d'emplacement du cutter.

**ORIGINE:** Mirage Systems a toujours utilisé le rabat # 1 comme emplacement pour le cutter sur les Mirage et sur les sacs de sport RTS. Cet emplacement est aussi utilisé par d'autres fabricants et a été approuvé par Airtec, Gmbh en ce qui concerne le Cypres. A la suite de l'activation du dispositif de sécurité, l'extrémité libre du loop de réserve est toujours maintenue par la broche de verrouillage ( aiguille) de la réserve et doit cheminer par les rabats qui sont poussés par l'extracteur de réserve qui cherche à s'extraire.

Un incident s'est produit en dehors des USA dans lequel 2 sacs Mirage n'ont pas réussi à déployer la réserve après activation du dispositif de sécurité au cours du même saut. Les deux sautants ont déployé leur principale et atterri en toute sécurité sans autre problème. Toutefois les détails de cet incident étaient vagues. Mirage Systems a pu inspecter l'équipement des personnes concernées et passer en revue les procédures de pliage habituelles.

Le résultat de cette inspection, et d'essais intensif en interne au sein de Mirage Systems, montrent que bien que l'activation du dispositif de sécurité est généralement fiable quand le Mirage est proprement plié, et de nombreuses vies sauvées en témoignent, les erreurs classiques de pliages peuvent produire une situation où la longueur du loop coupé est trop longue pour permettre au loop coupé, l'extraction et l'ouverture immédiate de la réserve.

Les personnels de Mirage, travaillant en collaboration étroite avec ceux d'Airtec ont déterminé que le déplacement du cutter au-dessus de l'extracteur de réserve, au niveau du rabat #3, élimine essentiellement les risques identifiés avec seulement un coût esthétique minimal. Il semblait que cette solution était simple et effectivement plus fiable que n'importe quelle autre combinaison entre modification de conteneur et éducation des Réparateurs.

**SYSTEMES CONCERNES :** Tous les Mirages et conteneurs RTS fabriqués avant décembre 2004 équipés de Cypres et autres dispositifs de sécurité qui sectionnent le loop de réserve. Voir la Procédure de modification pour des instructions sur la mise en conformité sur les systèmes précédemment identifiés.

**PROCEDURE DE MODIFICATION:** Voir attachée.

**PERSONNE L QUALIFIE:** FAA Master Rigger ou son équivalent étranger.

**MISE EN CONFORMITE:** à partir du moment où le conteneur de réserve a été ouvert et cousu, un repliage est indiqué. Les sacs concernés doivent être modifiés au plus tard durant leur prochain cycle de pliage, ou dans les 120 jours depuis leur dernier pliage, le choix est déterminé par le délai le plus court.

les conteneurs concernés montrant des signes de réglage trop lâche, tels que étant susceptible d'incliner l'extracteur de réserve en travers, sont plus précisément sujets à expérimenter des problèmes d'activation et doivent être traités en conséquence.

**AUTORITE:** Daniel Thompson, President, Mirage Syste